L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 27 AOUT 1889. 62me Année

Dufour & Bonnet. Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 27 AOUT 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons Dimanche, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1888-89 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Par Jas. P. Guinault, à l'encoignure des rues Gayoso et Dumaine—La vacherie de MM. Dupaquier, se composant de 12 vaches, un cheval, une charrette à lait, bidons, harnais, clientèle et tous les ustensiles de la laiterie.

Par Macon, Paul et Denis—Au café, au coin des rues Peters et Ursulines—Le contenu d'un café comprenant magnifique buvette, comptoirs et installations, grand assortiment de vins, liqueurs, privilège du bail, comptes ouverts, etc.

Par le Shérif, au No 249 rue du Canal—deux grands lustres de prix.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan No 26 rue du Canal—Bottes et souliers.

L'Alliance française.

Le Congrès de l'Alliance française, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, s'est tenu à l'Ecole des Sciences politiques, rue Saint-Guillaume, Paris, sous la présidence de M. Colonna Ceccaldi, conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire. Les fonctions de secrétaire étaient remplies par M. Foncin, inspecteur général de l'Université.

Les vœux émis sont les suivants:

1. L'Alliance française émet le vœu que l'enseignement direct de la langue française soit aidé, encouragé et favorisé dans toute l'Indo-Chine française. La première section adopte ensuite à l'unanimité un vœu additionnel de M. Prion demandant que l'Alliance française réserve des récompenses pour les instituteurs de l'Indo-Chine qui auront obtenu les meilleurs résultats dans leur enseignement de la langue française, autant que possible sans se servir de la langue annamite, comme intermédiaire.

2. Question de l'enseignement du français en Algérie et en Tunisie. Le Congrès, constatant l'insuffisance des ressources actuelles, émet le vœu que les crédits nécessaires au développement progressif et continu de cet enseignement soient inscrits dans les budgets des années qui suivront l'application de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. Le Congrès estime qu'il est avantageux d'employer concurremment des maîtres français et des maîtres indigènes.

Il est d'avis de maintenir le principe de l'obligation inscrit dans la loi, mais en usant, dans son application, de tous les tempéraments reconnus nécessaires. Il croit enfin utile de donner aux jeunes indigènes dans l'école, mais seulement à titre accessoire, l'enseignement de l'arabe, et se prononce contre l'enseignement de la langue kabyle qui ne correspond pas aux mêmes besoins.

3. Le Congrès, dans le but de faciliter l'étude du français aux colonies et à l'étranger, déclare adhérer officiellement à la pétition adressée à l'Académie en vue de la simplification de l'orthographe française et des règles qui la régissent.

Nous croyons devoir détacher un passage particulièrement intéressant du discours que M. Spuller a prononcé mercredi au banquet de l'Association pour la propagation de la langue française (Alliance française.)

La solution des questions dites sociales est donc liée de la manière la plus intime à celle des débouchés que les produits européens trouveront au dehors, et c'est ainsi que par l'étude des questions coloniales vous avez voulu concourir à l'œuvre gigantesque de ceux qui viendront après nous et qui auront à faire vivre la démocratie libre au sein de l'Europe affranchie et civilisée.

Cet aspect des questions sociales, par leur union intime avec les questions coloniales, sont encore peu connus, mais ils le seront tôt ou tard. Quant à vous, c'est ainsi que vous les comprendrez.

Il y a des hommes que l'on poursuit d'injures, qu'on outrage, justement pour avoir entrevu cet avenir inévitable, mais l'heure de la justice sonnera pour ces méconnus et ces calomniés. Un jour viendra, quand nous serons descendus dans la tombe avec eux, où de légitimes hommages seront rendus à leur pénétration, à leur sagacité, à leur prévoyance. Peut-être même leur élèvera-t-on des statues après qu'ils auront été poursuivis, de leur vivant, par les huées de ceux qui n'ont rien compris ni rien appris. Ce jour-là, ils seront honorés et glorifiés par leurs concitoyens reconnaissant enfin qu'ils travaillaient à la vraie grandeur de la France. Messieurs, je ne crains rien pour leur mémoire, et nous pouvons nous associer d'avance à la postérité qui les acclamera.

Je ne sais ce que l'avenir réserve à notre pays, si plein de ressources et de vitalité; mais ce que je sais bien, c'est que tous ceux qui ont le souci de sa gloire, de sa durée, de sa force, tous ceux qui le servent avec courage et intelligence et lui consacrent toute leur existence, soit qu'ils acceptent un exil lointain, comme Tholozan, qui vit en Perse depuis trente ans, soit qu'ils se résignent à vivre dans les déserts où ils demeurent pendant des années entières sans voir aucun Européen, comme Savorgnan de Brazza, soit qu'ils apportent au service de la patrie les qualités les plus éminentes de l'administrateur et du diplomate, sachant unir l'énergie dans l'action à la clarté des vues de l'esprit, comme Le Myre de Vilers; oui, messieurs, tous ces Français, tous ces patriotes et tant d'autres dont votre association s'honore, tous ceux-là sont unanimes à penser qu'il faut chercher le salut de la France là où on l'a toujours trouvé, dans un accroissement de sa grandeur par son expansion au dehors. La France n'a vécu, n'a grandi que par l'attrait qu'elle a de tout temps exercé sur le monde.

ALLEMAGNE ET JAPON.—SIGNATURE D'UN TRAITÉ.—Le traité signé entre le Japon et l'Allemagne entrera en vigueur en 1890.

Il en résulte que l'intérieur du Japon est livré, par ce traité, au contact à l'influence allemande.

Dernier écho des examens:

—Voulez-vous me dire ce que c'était, à Rome, que le préteur?

—Le directeur du mont-de-piété!

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 24 août:

Le gouvernement français vient d'envoyer à l'hon. N. J. Colman, ex-ministre de l'agriculture, la croix d'Officier du mérite agricole. Cette décoration lui a été donnée en récompense de ses travaux et des services rendus par lui, pendant qu'il dirigeait le Département de l'agriculture, à Washington. La décoration donne à l'ex-secrétaire le droit au salut militaire en France. Le ruban et le bouton qui se portent seuls, dans les occasions ordinaires, sont d'un tissu, vert gros-grains, à raies rouges. La croix en émail est entourée d'une guirlande d'or. Au centre, encadrée de la légende République Française, ressort la tête de la Liberté.

Sur le revers on lit les mots: "Officier du mérite agricole."

—Nous donnons aujourd'hui le tableau des récoltes du haut Têche, en commençant par la paroisse Ibérie:

En sortant de la Nouvelle-Ibérie, on trouve, d'abord, l'habitation sucrière de M. J. E. Leisemeyer, qui a une sucrerie petite, mais parfaitement tenue, avec train à vapeur. Il roule pour plusieurs voisins, à la part, sur le pied de deux cinquièmes. Il compte passer, cette année, la bagasse à la diffusion, avec un appareil en bois, à titre d'essai.

Sur Orange Grove, habitation du vieux capitaine Eugène B. Olivier, MM. Farmer, Olivier et Cie, ont 60 arpents de plant, 40 de souches et 100 de maïs. La récolte est convenable; elle est l'œuvre de tenanciers, qui paient 50 cents la tonne de canne et un sixième du maïs récolté, comme loyer. On fait de grandes améliorations à la sucrerie; ces messieurs ont acheté, de M. S. M. Swenson, son moulin de Midway, à trois cylindres de 4 pieds et demi de long, sur 25 pouces de diamètre. Tout cela va être installé, comme supplément à l'ancien, qui a les mêmes dimensions, et placé sur une solide structure en briques, œuvre de M. John Webb. Les deux moulins sont puissants et vont faire office d'Usine Centrale. On compte y rouler 200 acres de cannes du dehors.

Olive Branch, habitation Kisseck, a été louée, pour plusieurs années, par notre planteur vétéran, M. John Allison, qui est aidé par son fils, M. J.C. Allison. Elle a une récolte de 35 arpents de plant clairsemé, 25 de souches excellentes de première année, 15 de seconde année, 50 de maïs, 20 de coton, sans compter 10 autres acres de coton cultivés par un tenancier. M. Allison a terminé le sarclage de ses cannes, le 7 courant. Il peut rouler 125 tonnes de cannes, dans les 24 heures. Il offre d'acheter des cannes. Il ne fait que du sirop, et granule sur l'habitation Linden, au capt. Wills.

Sur l'habitation de M. R. Perry, dirigée, depuis cinq ans, par M. J. T. Cullison, il y a 18 acres de cannes, 25 de maïs, 25 de coton, 2 1/2 de patates douces, et un acre de melons d'eau. De cette dernière récolte, il tire $125; puis, il fait des navets, qui lui rapportent de $25 à $30 de plus, la même saison. Il a aussi une belle colonie d'abeilles et se tire très bien d'affaire en variant ses produits. Il vend ses cannes aux environs, à celui qui lui en donne le meilleur prix.

M. Alex. M. Stewart, immigrant du Dakota, qui a acheté neuf arpents de front sur la propriété De Vezin Olivier, et en a cédé la moitié à son beau-frère, a 14 arpents de cannes, assez pauvres, (il est peu au fait de cette culture), 30 acres de maïs, 2 1/2 de patates douces. Il vendra ses cannes à la tonne.

Sur la propriété DeVezin Olivier, M. Ch. G. Reggio a un peu de semence de cannes, 25 arpents de maïs, 30 de coton, assez pauvre; M. Octave Reggio a 12 arpents de cannes; M. Armand Reggio, autant, avec 3 1/2 arpent de patates douces. Toutes les cannes sont à vendre à la tonne.

M. Albert Olivier a 15 arpents de plant, 27 de maïs, 4 de coton.

Hope, actuellement propriété de M. Félix Patout, a 190 acres de plant, 215 de souches, 200 de maïs, 145 de riz. M. Patout n'aime pas cette dernière culture et va l'abandonner. Il offre de vendre ses cannes à la tonne, cette année. L'an dernier, il a fait 938,428 livres de sucre, sur 5,892 tonnes de cannes, une moyenne de 159 1/2 à la tonne. On y trouve un régulateur à pression hydraulique McDonald: Il granule son sirop sur l'habitation voisine, Alice.

Alice, maintenant propriété de M. H. C. Boas, a 200 acres de plant, 225 de souches de première année, 200 de maïs. Le plant moitié d'automne, moitié de printemps, est bon.

Il y aura assez de maïs pour la consommation de la propriété. On y a fait, l'an dernier, 937,700 livres de sucre, soit une moyenne de 173 1/4 livres de sucre à la tonne, avec deux moulins à trois cylindres, mus par deux machines à vapeur. Il y a aussi un régulateur McDonald et un brûleur de bagasse. Directeur des travaux, M. O. Hackett.

Loisel, à MM. Pharr et Bussey—directeur, M. John C. Bussey; directeur des travaux, M. E. C. Simrall—a 200 acres de plant, 50 de souches, 250 de maïs.

On compte rouler 500 à 600 de plus sur la propriété située dans la prairie—en tout 900,000 tonnes pour les deux sucreries. Sur la première, il y a un régulateur McDonald.

Beulah, à M. W. P. Dillon, a 35 acres de plant, 5 de souches, 110 de maïs. M. Dillon vend ses cannes à l'habitation Loisel. L'an dernier, il avait 300 tonnes à vendre.

Sur Bayside, le capitaine John T. White, a 210 acres de plant, 243 de souches de première année, 60 de seconde année, 200 de maïs. L'an dernier, il a fait 670,000 livres de sucre; il enverra, de nouveau, son sirop par tuyau, pour être granulé à la raffinerie Belle Grove, de M. Gay. Il a aussi un régulateur McDonald. M. Horace Hacker est son conducteur de travaux; il fera, probablement, cette saison, 1,000,000 de livres de sucre.

Sur BelleGrove, jolie propriété de M. Stephen Gay, qui a moulin par derrière, et raffinerie sur le bayou, fait comme raffineur, de grandes affaires. Il n'a, pour son compte, que 75 acres de plant, 42 de souches, 150 de maïs. L'an dernier, il a fait, pour lui-même, 85,000 livres de sucre et environ 1,000,000 pour le dehors. L'an prochain, il augmentera considérablement son plant de cannes. Directeur, M. James Hutchen.

Sur Linden, le capt. W. H. Wills a 270 acres de plant, 275 de souches et 275 de maïs; l'an dernier, il a fait 980,000 livres de sucre. Cette année, il a construit un nouveau hangar à mélasse, posé de nouveaux tuyaux; il compte ajouter une batterie de vacuum pans et faire emplette de centrifuges Hepworth. Le capitaine Wells a aussi sa raffinerie, pardevant, et son moulin, par derrière.

Vient ensuite l'habitation Eight Way, à l'hon. J. A. Provost; elle a 125 arpents de plant, 115 de souches et 155 de maïs. M. Provost fait son sirop et granule sur Linden. L'an dernier, 186 arpents lui ont donné 406,000 livres de sucre. Il place, en ce moment, un moulin supplémentaire, à trois cylindres, de 5 pieds de long sur 28 pouces de diamètre. M. Provost fait son sirop avec du bois comme combustible, sur le pied de une corde et demie de deux pieds et demie, par mille livres. Il fait ses briques lui-même, a construit, récemment de nouvelles cabanes et une nouvelle étable, de 121 pieds de long, pouvant abriter 50 mulets. Il a un brûleur de bagasse Satelift. Directeur, M. Homer Le Blanc.

L'habitation A. L. Monnot s'étend jusqu'à la ligne de la paroisse Ste-Marie, et sa raffinerie est une des meilleures au dehors de celles de la Nouvelle-Orléans. M. Monnot a, pour son compte, 235 acres de plant, 165 de souches, 235 de maïs magnifique. Directeurs, MM. Philip et Henry Hébert. Ce moulin peut rouler 1900 acres. On y place maintenant un nouveau moulin à cinq cylindres sorti des ateliers Whitney. M. Monnot a acheté l'habitation Sabatier. Il a transporté son ancien moulin, en arrière, à trois milles de distance; il sert de supplément à celui qui y est déjà. Portant, il y a un brûleur Sauvage dirigé par le surintendant, M. J. P. Noguès. Le bagasse était autrefois assez de combustible pour rouler la canne; la sur euro envoyé à la raffinerie Vanthey, à Beaumaître.

Le chasse de Bellevue (De la Houssaye), qui est près de Vanthey, est la plus belle que nous ayons vue. M. Monnot a acheté cette propriété; de sorte qu'il a plusieurs milliers d'acres en propriété. La raffinerie a un vacuum pan de trente-quatre pieds et trente pouces de diamètre;

de trente pieds, peuvent faire 65,000 livres de sucre, par jour. Il en établit un second de la même capacité. M. Monnot a, en outre, une foule d'appareils perfectionnés et des tuyaux qui conduisent aux sucreries de Mme M. A. Patout et de M. Leo Robichaud. C'est par là que l'on envoie les sirops pour être granulés à la raffinerie Vanfrey. En somme, M. Monnot a l'usine centrale la mieux outillée de l'Etat. Il croit, avec raison, qu'il n'y a pas, en Louisiane, de meilleur emplacement pour une usine de ce genre.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O. paroisse St-Jean-Baptiste, du 25 août:

La moisson du riz a commencé chez quelques-uns des rares planteurs qui ont donné leurs soins à cette culture cette année. Le beau temps a favorisé cette opération, qui s'est accomplie rapidement, les travailleurs ne manquant point. Les épis abattus, jusqu'ici, sont pleins et lourds et donneront une marchandise de choix. Cependant, il y a encore peu de riz mûr, et ce ne sera que le mois prochain que la plus grande partie de la récolte sera coupée.

A propos de la récolte du riz de cette année, si réduite, nous devons dire que MM. Das Talmage's Sons s'obstinent à la représenter comme aussi forte que d'ordinaire. Selon ces messieurs, les riziers de la Louisiane ont peur de dire la vérité et font circuler des rapports alarmants dans l'unique but d'obtenir un plus grand profit. Tout en admettant que, dans certaines paroisses, il y a réduction dans l'étendue des terres cultivées en riz, ils soutiennent que cette réduction est plus que compensée par l'augmentation ailleurs, et qu'à moins qu'il ne se produise des conditions défavorables pendant la saison de la moisson, la récolte de la Louisiane sera aussi forte, sinon plus forte, que la dernière. Quoi que peuvent dire MM. Talmage, il est bien certain que la récolte de riz de 1889 ne dépassera guère la moitié de celle de 1888.

—Mercredi, est décédé, dans la partie inférieure de la paroisse St-Jacques, M. Ulysse Brelet, âgé d'environ 67 ans. La dépouille du défunt, accompagnée d'un long cortège de parents et d'amis, a été déposée, le lendemain, au cimetière St-Pierre.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 15 août 1889.

SOMMAIRE.

I.—Examen de conscience philosophique, par M. Ernest Renan, de l'Académie française.

II.—L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut.—II. —La classe des Beaux-Arts sous le Consulat et sous l'Empire, par M. le vicomte Henri Delaborde, de l'Institut de France.

III.—La Stratégie navale.

IV.—Etudes d'histoire religieuse.—De la modernité des prophètes, dernière partie, par M. Ernest Havet, de l'Institut de France.

V.—Pauvre Reuse, première partie.

VI.—La politique de Robespierre, par M. Albert Sorel.

VII.—Femmes slaves.—II.—Sarka, la Pénitente, par M. L. de Sacher-Masoch.

VIII.—A travers l'Exposition.—IV.—Les arts libéraux, l'histoire du travail, par M. le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, de l'Académie française.

IX.—Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire.

X.—Le mouvement financier de la quinzaine.

XI.—Bulletin Bibliographique.

Purifiez le sang avec la Salsepareille d'Ayer, et vous réaliserez dans quel pauvre état de santé vous viviez auparavant.

L'ESPAGNE ET LA TRIPLE ALLIANCE.—LES DISSIDENTS CARLISTES.—Une dépêche de Saint-Sébastien, à la date du 7 août, annonce que la presse locale considère comme impolitique les tendances germanophiles du cabinet espagnol.

La *Voz de Guipuzcoa* estime que la visite annoncée de Guillaume II aurait des conséquences dangereuses pour l'Espagne, qui doit garder son indépendance dans les futures luttes des grandes puissances.

Le *Siglo futuro*, l'organe des dissidents carlistes, dont le schisme avait fait tant de bruit il y a quelque temps, abandonne décidément la cause de don Carlos.

Il publie dans un de ses derniers numéros le programme d'un nouveau parti qui vient de se fonder sous la direction de M. Nocedal.

Dans ce programme, M. Nocedal professe l'indifférentisme le plus absolu vis-à-vis des formes du gouvernement.

Il déclare qu'il est prêt à accepter tout régime, quel qu'il soit, monarchie constitutionnelle ou république, pourvu que le régime permette la réalisation des doctrines catholiques telles que Léon XIII les a formulées dans ses dernières encycliques.

ITALIE.—CONGÉ DE SOLDATS.—LES PAIEMENTS FAITS A L'ÉTRANGER.—DÉPRÉCIATION.—L'*Esercito italiano* annonce que le ministre de la guerre va envoyer en congé 70,000 hommes.

Les paiements faits à l'étranger par le Trésor italien se sont élevés, pendant l'exercice clos le 30 juin, à 285 millions. Dans l'exercice précédent, les paiements n'avaient été que de 242 millions. La différence provient, dit-on, de l'intérêt des obligations de chemin de fer négociées à l'étranger.

La *Gazzetta piemontese* publie un tableau de la dépréciation subie par les titres locaux qui se négocient à la Bourse de Turin. Cette dépréciation depuis deux ans est énorme. Elle est en moyenne d'au moins 30 0/0. Néanmoins, la *Riforma* publie, tous les jours, des articles optimistes sur la situation financière et économique de l'Italie.

Rome, 8 août.

L'adjudication des nouveaux travaux des ports de Venise est fixée au 19 courant; celle des travaux de fortifications de La Spezzia, au 26.

Ces mesures indiquent que le gouvernement tient à hâter ses préparatifs.

UN POISSON PHÉNOMÉNAL.—Un pêcheur à la ligne se trouvait, récemment, sur les rochers des Barbeaux, situés à l'ouest de l'île Saint-Honorat, France, lorsque tout à coup il vit sauter, à 50 mètres de lui, un énorme poisson, de forme extraordinaire, lequel vint s'échouer dans l'anse des nombreuses criques qui entourent l'île. Ce poisson ou plutôt ce monstre marin, mesure 5m 50 de long; sa circonférence atteint un développement de 5 mètres. Il possède un bec semblable à ceux des perroquets; sur le front sont placées deux défenses; les yeux se trouvent à un mètre de l'extrémité du bec.

Les marins, qui ont vu ce monstre, et qui ont fait autrefois la pêche à la baleine, affirment n'avoir jamais rencontré un poisson semblable.

ROYAL

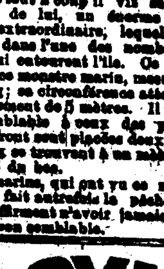

BAKING POWDER

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE ne varie jamais. C'est une merveille de pureté, de force et d'économie; ... plus économique que celle des sortes ordinaires ... se vend seulement en boîtes. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.

ARRESTATION DE DEUX ESPIONS ALLEMANDS A ARLES FRANCE.—Deux hommes, auxquels on donne la qualification d'espions allemands, ont été arrêtés à Arles, dans les circonstances suivantes:

Dans la nuit du 6 au 7 août, deux individus qui avaient escaladé le mur de clôture de la caserne des zouaves, et étaient parvenus jusque sur le toit de la poudrière, interpellèrent tout à coup la sentinelle de garde dans la cour, et lui demandèrent des cartouches Lebel en lui offrant de l'argent.

La sentinelle, le zouave Trigos, levant les yeux, aperçut deux têtes qui émergeaient du toit. Croyant avoir affaire à des camarades qui voulaient s'amuser, il leur répondit de cesser leur plaisanterie. Les deux individus renouvelaient encore leur demande, la sentinelle cria aux armes. A ce cri, tous les zouaves descendirent en hâte dans la cour, mais les deux individus avaient pris la fuite.

Heureusement qu'en sautant du mur, ils furent aperçus par un passant qui s'empressa de les suivre jusqu'à l'auberge de la Croix-Blanche, où ils entrèrent. L'hôtelier fut avisé du fait, en même temps qu'on allait prévenir la gendarmerie et la police. Dans l'intervalle, un grand nombre de personnes se rassemblèrent dans la rue et envahirent l'auberge.

Le commissaire central, avec ses agents et trois gendarmes, se rendit sur les lieux avec des officiers des zouaves et le zouave Trigos. Les gendarmes montèrent à la chambre des voyageurs, qui était située au troisième étage. Ayant frappé, on leur ouvrit, et ils se trouvèrent en présence de deux voyageurs qui venaient de se lever. Le zouave Trigos, mis aussi en présence des deux individus, déclara les reconnaître.

On procéda alors à leur arrestation, et ils furent conduits à la gendarmerie, escortés par la foule. Ces deux hommes ont l'air distingué et pourraient bien être des officiers allemands. L'un d'eux parle bien le français; ils sont dans la contrée depuis quelque temps, et la police et la gendarmerie étaient avisées. Ils étaient à Arles depuis trois jours.

Mais quand ils ont fui de la caserne à l'auberge, ils avaient avec eux leurs valises, ce qui fait supposer qu'ils espéraient réussir leur coup et prendre le chemin de fer aussitôt qu'ils auraient été possesseurs de cartouches Lebel.

Ils ont passé la nuit dans la prison de la gendarmerie et seront probablement conduits à Tarascon, devant le parquet. On a trouvé, dans leurs papiers, une carte d'état-major de la contrée.

On télégraphie, d'Arles:

Deux individus arrêtés hier, à la suite d'une tentative d'espionnage faite à la caserne, ont été maintenus sous les verrous et déférés au parquet de Tarascon, où l'instruction se fera.

D'après leurs passeports, voici quel serait leur état civil: Paul Gaspard, professeur, âgé de trente-cinq ans, né à Zittau (Saxe), et Oscar Hebel, rentier, âgé de vingt-neuf ans, né à Hanovre.

LES TARIFS DOUANIERS QUI FRAPPENT LES VINS DE FRANCE ENTRANT A L'ÉTRANGER.—La *Société des Agriculteurs de France* a publié, dernièrement, dans son bulletin, la nomenclature des tarifs douaniers qui frappent les vins de France entrant à l'étranger:

Allemagne, 30 fr. les 100 kilos.
Angleterre, 27 fr. 50 l'hectolitre.
Autriche, 50 fr. les 100 kilos.
Belgique, 23 fr. l'hectolitre (droits d'accise.)
Brésil, 48 0/0 *ad valorem*.
République Argentine, 0 fr. 35 le litre pour vin ordinaire en fût, et 1 fr. 26 le litre pour vin fin en litre ou en bouteille.
Etats-Unis, 68 fr. 43 l'hectolitre.
Grèce, 70 fr. les 100 kilog.
Mexique, 109 fr. les 100 kilog.
Norvège, 18 fr. l'hectolitre.
Pays-Bas, 42 fr. 40 l'hectolitre.
Pérou, 70 0/0 de la valeur.
Russie, 85 fr. 47 les 100 kilog.
Uruguay, 37 0/0 de la valeur, plus 4 0/0 de droit additionnel.
Italie, 20 fr. les 100 kilog.

"A ces tarifs, véritablement prohibitifs pour nos vins—dit la *Gazette agricole*—nous commettons la faiblesse de n'opposer aux vins étrangers, en France, que les droits ci-après: 4 fr. 50 en tarif général et 2 fr. 50 en tarif conventionnel *par hectolitre*. Ajoutons, toutefois, que, depuis la rupture du traité avec l'Italie, nous usons de réciprocité avec cette nation. Pourquoi ne demanderions-nous pas la même réciprocité avec tous les autres pays?

UN INCIDENT A LA FRONTIÈRE FRANCO-ESPAGNOLE.—On lit, dans le *Journal du Havre*, du 8 août:

Voici quelques détails sur l'incident qui vient de se produire à Port-Bou, sur la frontière franco-espagnole, et dont nous avons déjà parlé:

Avant hier, vers trois heures du soir, le bateau l'*Avenir*, de Collioure, louvoyait dans l'anse de Port-Bou, à un mille environ de terre, pour se rendre aux parages habituels de l'anchois. Brusquement, une felouque espagnole, louvoyant également dans la même anse, s'approcha à une trentaine de mètres de l'*Avenir*, hissa le pavillon espagnol et fit feu sans autre préambule.

Surpris par cette attaque imprévue, l'*Avenir* hissa son pavillon et laissa porter vent arrière, gagnant les eaux françaises. Malgré le pavillon et malgré la sûreté qu'il était en droit d'attendre dans les eaux de France, le feu continua; et le patron Roquefort eut la manche de sa chemise trouée par une balle; en même temps de nombreux projectiles tombaient sur le bateau.

La felouque espagnole ayant cessé la poursuite de l'*Avenir*, rencontra, une heure après, dans la même anse du Port-Bou, le *Bouene*, et lui envoya six coups de feu qui, heureusement, n'atteignirent personne. Un moment après, c'était l'*Impitoyable*, de Banyuls-sur-Mer, qui avait sa voile trouée par les balles.

C'est là un fait particulièrement grave; car non seulement on a fait feu sur le pavillon français, mais encore il a été poursuivi à coups de fusil jusqu'à plus de cent mètres dans les eaux françaises.

La population maritime est très surexcitée, et l'on parlé de représailles possibles.

Les autorités compétentes sont saisies de l'incident.

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE EN ANGLETERRE.—Une dépêche de Londres, 8 août, dit que ce qui caractérise l'accueil fait à l'empereur d'Allemagne, c'est surtout un sentiment d'indicible fierté, en ce moment, chez les Anglais. Ils ont pu montrer à ce souverain, habitué à ne croire qu'à la force et au nombre de ses régiments, que l'Angleterre possède une puissance navale formidable avec laquelle il faut toujours compter. Il y a dans ce sentiment qui domine partout, comme une sorte de revanche pour les boutades, humiliantes parfois, des gouvernants allemands à l'adresse des Anglais.

LA LOI MILITAIRE FRANÇAISE ET LES SÉMINARISTES.—C'est bien la classe de 1889 qui tombera sous le coup de la nouvelle loi, mais la classe de 1889 est celle qui tire au sort en 1890. Quant aux séminaristes qui ont tiré au sort, cette année, et qui appartiennent à la classe de 1888, ils ne seront pas appelés sous les drapeaux, étant dispensés par le conseil de révision, sur les décisions duquel on ne peut revenir. Les séminaristes appartenant à la classe de 1888 seront donc soumis au régime de la loi de 1872.

HYPNOTISME.—Dans la première séance du congrès international d'hypnotisme, tenu à Paris, la réunion a émis le vœu que les séances publiques d'hypnotisme et de magnétisme soient interdites par les autorités administratives, au nom de l'hygiène publique et de la police sanitaire.

Le Congrès a émis également le vœu que l'étude de l'hypnotisme et de ses applications thérapeutiques soient introduites dans l'enseignement des sciences médicales.

SUISSE.—BEAUCOUP D'ALLEMANDS DEVRONT QUITTER LE PAYS.—D'après une dépêche de Berne publiée par le *Figaro*, le Conseil fédéral aurait décidé que les permis de séjour temporaire accordés aux Allemands qui se sont établis en Suisse et qui n'ont pas fourni les pièces requises par le traité d'établissement de 1876, ne seraient pas renouvelés. Il résulterait de cette mesure que beaucoup d'Allemands devront quitter la Suisse.

LES RÉCOLTES EN FRANCE.—Nous lisons, dans le *Journal du Havre*, du 12 août:

La moisson bat son plein dans la plus grande partie du pays, et nous avons la satisfaction de constater que la température, à quelques exceptions près, lui est absolument favorable. On commence à estimer, approximativement, à la vérité, le rendement de la récolte des blés, et cette estimation n'est pas éloignée du chiffre de 115 millions d'hectolitres, ce qui accuserait une augmentation de 15 millions d'hectolitres sur les résultats de l'année précédente. C'est l'élévation plus ou moins forte, mais certaine, désormais, du poids du grain, qui fera varier plus ou moins l'évaluation définitive et nous serons fixés sous peu à cet égard.

Les orges vont également donner un rendement au-dessus de la moyenne, et nos cultivateurs auront d'autant à s'en féliciter, que plusieurs pays producteurs étrangers étant moins favorisés, les prix de vente paraissent devoir être très avantageux.

Pour les avoines, nous confirmons nos renseignements précédents; en dépit de quelques plaintes, la récolte ne s'éloignera pas sensiblement de celle d'une année moyenne.

Le seigle donnera un bon rendement.

Le sarrasin en promet autant, et nous avons à signaler des apparences toujours très favorables pour les fourrages et les différentes racines, betteraves, pommes-de-terre, etc.

LE CARDINAL LAVIGERIE.—La *Gazette de France*, du 11 août, annonce que S. Em. le cardinal Lavigerie est arrivé, le 9, à Paris, venant de Lucerne. Il est descendu, 11, rue du Regard, à la Procure des Œuvres africaines.

La santé du cardinal s'est sensiblement améliorée.

FAUX BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE.—On mande, de Toulouse, 6 août:

"On vient de découvrir une fabrique clandestine de faux billets de mille francs de la Banque de France."

La Salsepareille d'Ayer peut être achetée, de par ses vertus infaillibles, comme le seul spécifique pour les maladies du sang.

FACHAN.—Décédée, hier soir, à l'âge de 11 mois et 27 jours, CLÉMENTINE FACHAN, fille de Jacques Fachan et de Joséphine Lambert. Les amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de la Société Française de Bienfaisance, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. précises. Le corps est exposé au No 11 de la rue St-Philippe.

TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crebb,

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants. En vente chez M. P. Pouget, seul agent, 130 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse. Chandeliers garnis au No 130 rue Bourbon. 21 mars—

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et embaume un corps. 9juil—3m

MADAME C. TOULET,

SAGE-FEMME.

Celle qui remplaçait Mme Bonnet, a transféré son domicile au No 128 NORD REMPARTS, Vis-à-vis de la vieille demeure. Consultations, de 1 à 3 heures de l'après-midi.

Mme GAGNANT.

SAGE-FEMME.

Sœur et successeur de Mme Bonnet. A l'honneur d'annoncer qu'elle est de retour de Paris et qu'on la trouvera, tous les jours, au domicile de la rue des Remparts No 186, près Dumaine. Elle donne des consultations de une heure à trois heures de l'après-midi. 6 août—1 mois—mérdi, jeu., dim.

MÈRES CHRÉTIENNES.

La Sté de St-Augustin étant une de celles qui célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, les dames qui en font partie sont invitées à assister à la messe qui se dira pour la circonstance, mercredi prochain, 28 août, à 7 heures du matin, à la Cathédrale St. Louis. E. MIGNOT, directeur.

Gardienne d'enfant.

UNE jeune fille d'une vingtaine d'années, blanche ou de couleur, munie de bonnes recommandations, trouvera immédiatement de l'emploi en s'adressant au bureau de l'ABEILLE.

CHLORO-NAPTHOLEUM désinfecte les endroits mal aérés. Essayez-le et ayez en bonne santé.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS, BUREAUX 196 RUE GRAVIER.

Ouverte de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1889.

Liste de publications.

André Joseph Casimir — Michon Denis; Bouché Jacques — Rouelle Isidore (ou Rochel); Brun Jean; Découvenz Emile Adolphe — Vidon Jean; Dupuy Eugène — Vignaux Justin

LETTRES.

Stenne Edmond.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, l'Agent les personnes qui ont à réclamer à l'Etat des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er août 1889.

Le Consul.

PAUL DEJARDIN

SERVEZ-VOUS du Chloro-Naptholeum pour détruire les maladies, les germes ou la contagion. A vendre par tous les Drogistes. 7juil—3 m

F. LIMONGI & SON,

Encoignure Royale et Bienville.

Vins, Liqueurs et Conserves françaises.

Spécialité de Vins de la Californie, Vieux Whiskies, Etc.

23 août—3f

Changement de local! Changement de local!

ELKIN & Cie.,

98 ..... Rue du Canal 98

Transféreront leur stock, le ou vers le 1er septembre, dans leur

Nouveau grand magasin,

Nos 42 et 44 rue Chartres, près Douane.

A cause du changement de local, nous vendrons au-dessous d'un stock de

TAPIS,

Nattes et Shades,

A un grand sacrifice.

24 oct—1an

CHLORO-NAPTHOLEUM détruit les 7 insectes et est un antiseptique précieux dans le pansement des blessures.

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Grandes et belles vues de grandeur naturelle, spécialité de reproduction et agrandissement de photographies.

GALERIES, No 159 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 31 RUE DE L'HOPITAL.

13 mai—1an Dim

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 2me district.

1er nov86—1 an—mer.jeu.dim

Josh Lipman, Jules Météyé, W. B. Robertson,

—AVEC—

A. M. Hill

IMPORTATEUR DE

DIAMANTS.

ET NÉGOCIANT EN

DIAMANTS ET BIJOUTERIE.

No 115 Rue du Canal

JE SAIS QUE VOUS N'AVEZ QU'A VOIR les splendides joyaux que j'offre en fait de diamants, solitaires et bagues avec groupes de diamants, de boucles d'oreilles, d'épingles pour dentelles, de boutons pour chemises et cols, à $15, $20, $25, $35, $40, $50, $60, $75, $85, $100, $125, $150, $175, $200, $250, $300, $400, $500, $1,000, $2,000, $2,500, pour vous décider à acheter chez moi.

Initiales en diamants et montres ornées de diamants en grande variété.

Opales fines, Rubis, Perles et Saphires.

PRIX MARQUES EN CHIFFRES ORDINAIRES.

Diamants remontés dans tous les genres.

Le plus gros diamant aux Etats-Unis exposé dans ma vitrine.

A. M. HILL, No 115 RUE DU CANAL.

20 mai—1anPP

MICHEL LION & CO.

Vêtements confectionnés et sur commande

CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE, MALLES, VALISES, OMBRELLES, ETC.

A meilleur marché qu'aucun autre magasin.

195, 197, 199 rue Decatur coin Ste-Anne.

12 déc—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc. ... et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept 89—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,390.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '88—1an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. H. Lyman, Prés.; Jos. Bowling, Vice-Prés.; Chas. E. Rice, Sec.

Téléphone 1146. ETABLI EN 1870. P. O. Box 357.

A. W. MOFFETT.

Chantier de bois et moulin à raboter.

Bureaux coin des rues Tonti et ... (A la tête du Vieux Bassin.) Vend du bois de cyprès et de pin pour charpente, fini et non travaillé, bois pour planchers, plafonds et "weather boards", chêne, frêne, noyer, peuplier, pin blanc et cèdre. Manufacture de wagons une spécialité.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 2 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président. ... Vice Président. JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

Chas. J. Donaldson, Edwd. J. Bobet, Pierre Tuyes, ... Bailey, ... Vincent, Chas. E. Schmidt, J. Tuyes, ... Pitot, J. W. Hincks.

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

PORTIÈRES, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Satins, ... Damas, ...

DRAPERIE, PORTIÈRES ET TRINGLES

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nouveautés.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'étoffes pour Meubles.

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald

& Cie.

16 rue Baronne et 127 rue du Canal.

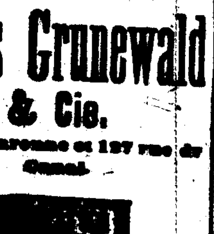

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Hemingway, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD,

NLLE-ORLEANS.

C. LAZARD & Cie

SO ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX,

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 oct—1 an—dim mer ven

INSTITUTIONS.

INSTITUTION PICARD,

Pensionnat et Externat pour jeunes Filles.

Réouverture des classes le 2 septembre.

Pour prospectus ou informations s'adresser à l'Institut 272 Esplanade.

Institut Commercial de St-Aloysius. Encoignure Chartres et Quartier. Dirigé par les Frères du Sacré-Cœur. L'ouverture des classes aura lieu le 2 septembre.

L'enseignement donné dans cet excellent Institut est général, mais surtout Commercial. Le français, l'espagnol et l'allemand sont enseignés sans prix extra.

Pour prospectus ou informations, s'adresser à l'Institut, 312 Chartres.

INSTITUTION GUILLOT,

226 DAUPHINE.

La réouverture des classes de ce pensionnat aura lieu le premier lundi de septembre.

CHAS. CARON'S ACADEMY.

Encoignure St-Claude et Orléans.

Bonne Ecole Anglaise et Française à bon marché. Ecole du jour pour enfants—Ecole du soir pour jeunes gens. Cours d'Anglais pour Français, Cours de Français pour Américains. Leçons particulières.

Mesdames Mueller et G. Gondelo sont chargées des classes anglaises.

Le Collège de Jefferson,

PAROISSE ST-JACQUES, Lne.,

Sous la direction personnelle des Pères Maristes.

Est situé dans une des localités les plus salubres de l'Etat. Le collège est construit sur la rive du Mississippi, à 50 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, avec laquelle il est en communication constante par les bateaux à vapeur et les trains des chemins de fer "Mississippi Valley" et "Texas Pacific".

Conditions modérées. La prochaine session s'ouvrira le 2 octobre. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Rév. Thomas Henry, Convent P. O., Paroisse St-Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, à l'Eglise Catholique d'Alger, Lne.

Université Tulane.

Ecole Supérieure, Collège, Cours universitaire, Ecole de droit et de médecine, et H. Sophie Newcomb Memorial College pour jeunes femmes, cours pratique d'électricité et de génie civil. Les informations pour la prochaine session annuelle peuvent se procurer sur demande.

WM. PRESTON JOHNSTON, L. L. D., Président.

Boucherie à vendre à Lafourche Crossing, paroisse Lafourche.

UNE boucherie bien achalandée avec 4 charrettes, 4 chevaux, un bon chop avec tous les outils et accessoires, une machine à vapeur pour hacher la viande à saucisse, vente annuelle de 800 à 1000 livres de viande par jour. Aussi, 25 à 30 têtes d'animaux et 25 cochons à vendre avec toute l'installation.

S'adresser sur les lieux à U. Toulouse, propriétaire. Pour références, à Ch. Esponge, 99 rue Decatur.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 51	
Primes maritimes	3,725 96	
Primes de rivières	3,782 90	
		$174,660 37
Primes acquises de 1887		97,567 11
Total des primes		$271,227 78
Intérêts, loyers et escomptes		[illegible]
		$347,651 05
A déduire—		
Primes non terminées pour 1889	$69,069 72	
Primes remboursées ...	20,274 81	
	7,002 72	
	2,366 25	
		$92,754 60
Revenu net		$153,597 65
A déduire—		
Pertes de feu de 1888	$103,101 34	
Pertes maritimes de 1888	1,276 42	
Pertes de rivières de 1888	210 75	
Pertes payées pour 1888	$104,588 49	
Commissions	16,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,130 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat	386 07	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,068 62	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte	22,292 82	
Profits et pertes	3,324 17	
		$155,365 17
		$1,343 14

A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888		
Pertes de feu de 1887 payées en 1888	$44,046 69	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,275 66	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$73,396 95
		$72,743 69

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$37,842 71
Primes en cours de collection	30 960 33
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $120,864 30; St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00	128,484 30
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	36,812 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	32,542 07
Billets à recevoir pour primes	4,444 30
Propriétés foncières et meubles de bureau	79,344 35
Warrants de l'Etat	1,220 70
Débiteurs divers	[illegible]
	$396,124 67
Intérêts échus en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 38
	$398,310 60

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés	$1,166 75	
Pertes ajustées, payables en 1889	13,095 88	
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,380 75	
		$17,042 38
Surplus net en vue des porteurs de polices		$341,268 00

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président. JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.

JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

W. B. Vincent, E. Lecourtial; ... Bobet, F. Pouts; ... Dugazon, G. Pitot; ... Ad. Schreiber; ... C. E. Schmidt; J. W. Hincks, J. Tuyes.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 AOUT—CLASSE No 202

Tirage de 4 heures P. M.

48	11	62	12	64	61	40	26	22	60	30 75

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, se font en public chaque jour dans les salons de la Compagnie. Les numéros sont ... Canal ... à 4 heures P. M.

M. A. DAUPHIN. W. F. ... Commissaires.

Ces chiffres ne sont pas officiels et ne doivent pas être considérés comme tels.

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transfère ses bureaux du No 116 rue Canal au No 167 de la même rue, PRÈS DAUPHINE, A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire soigner au Dentiste pour traitement ... 20 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'encoignure formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans ... leur art.

CHLORO-NAPTHOLEUM expédié à toute adresse. Bureau principal 36 Douane, coin Decatur. 7juil—3m

AMERICAN NATIONAL BANK

67 RUE DU CAMP,

Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.

Ne négligez pas vos demeures. Servez-vous de Chloro-Naptholeum. Le plus grand désinfectant connu. 7 juil—3 m

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle

Par Francis T. Nicholls, gouverneur DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 11 avril A. D. 1889, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a adopté des résolutions requérant l'Exécutif de cet Etat, de déclarer sa proclamation de Quarantaine annuelle contre les ports ci-après énumérés, à partir du 1er mai A. D. 1889.

Tous les navires arrivant des différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine pour cause d'infection.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés.

... Les navires faisant le commerce des fruits ... et venant de ports non infectés ...

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la surveillance, avec détention de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure ... et soumis à la désinfection et y être détenus ... par le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés ... ou de petite vérole ... seront soumis à ... le Bureau de Santé.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés ... seront détenus à la station quarantenaire ... pendant une période de QUARANTE (40) JOURS, ...

Conformément à la loi, et d'après les règlements du dit Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, j'ai cru devoir lancer ma proclamation annuelle de quarantaine, ordonnant sa mise en vigueur à partir du MERCREDI, 1er mai A. D. 1889, contre les ports ci-dessus ...

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans ...

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 15me jour d'avril de l'an de N.-S. mil-huit-cent-quatre-vingt-neuf.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour le Gouverneur: Geo. Spencer, sous-secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sacs, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en cuir.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour équipage des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages ... à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont requis de ne pas avoir dans leurs effets des articles de laine ...

4. Les navires mouillés dans les ports et éviter la tâche aussi à l'ancre ...

5. ...

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire autant que possible l'air dans toutes les parties du navire. ...

7. Les navires portant des cargaisons de fruits devront surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. ...

8. Tout navire observant les prescriptions ci-dessus seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, etc.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Mornings.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.